

LE CENTRE DE SAUVEGARDE DU MARAIS AUX OISEAUX

BILAN DES ANNÉES 1994-1997

Catherine LEMARCHAND & Christian BAVOUX¹

INTRODUCTION

Le Marais aux Oiseaux est une association loi 1901 qui gère une propriété du Conseil Général d'une superficie de quelque 30 hectares de bois et de marais situés sur les communes de Dolus et de Saint-Pierre dans l'île d'Oleron. Cette propriété comprend un parc de découverte à vocation pédagogique ainsi qu'un centre de sauvegarde de la faune sauvage, ceinturés par une réserve de chasse. L'association du Marais aux Oiseaux s'investit également dans des études sur la faune locale ainsi que dans des actions de sensibilisation auprès du grand public.

Créé en 1982 à l'initiative de Alain FORMON, le centre de sauvegarde du Marais aux Oiseaux est affilié à l'Union Nationale des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage (U.N.C.S.) qui regroupe à l'échelon national une quarantaine de centres agréés par le Ministère de l'Environnement. Ces centres ont pour vocation de soigner bénévolement les animaux sauvages en détresse – en étroite collaboration avec les vétérinaires – en vue de les relâcher dans leur milieu naturel (MULLER, 1987 ; FRITSCH, 1991 ; STRAUB, 1994). D'autre part, l'U.N.C.S collabore à la réintroduction ou au renforcement de populations sauvages, par la reproduction en captivité d'espèces menacées.

Jusqu'à 30 oiseaux blessés, malades ou mazoutés peuvent être gardés simultanément en convalescence au centre de sauvegarde du Marais aux Oiseaux grâce notamment à huit volières dites de réadaptation et une volière "tunnel" de 22 m de longueur spécialement conçue pour l'apprentissage du vol et la rééducation. D'autre part, le centre dispose d'une antenne basée à Saintes, permettant dans un premier temps de venir en aide aux oiseaux ne pouvant être transférés aussitôt dans l'île d'Oleron.

Cette note dresse le bilan succinct des années 1994-1997. Elle fait suite à une première synthèse des années 1982-1993 (LEMARCHAND & BAVOUX, 1995).

MATÉRIEL ET MÉTHODES

Le nombre d'oiseaux reçus durant les quatre années considérées s'élève à 996 et concerne 103 espèces. Les oiseaux saisis par l'administration ou manifestement échappés de captivité, les oiseaux exotiques ou semi-domestiques ainsi que les rares mammifères parfois soignés ne sont pas considérés ici.

Comme dans les autres centres, les causes d'accueil sont déterminées en fonction des informations fournies par le découvreur, qui signe une fiche justificative, et l'examen attentif des oiseaux réceptionnés, complété si nécessaire par une radiographie dans le cas d'une fracture ou lorsque la présence d'un corps étranger est soupçonnée (plombs, hameçon...). Toutes

¹ Le Marais aux Oiseaux, B.P. 24, Les Grissotières, 17550 Dolus-d'Oleron

les données relatives aux oiseaux pris en charge (nom et adresse du découvreur, date et lieu de la découverte...) sont consignées dans les registres des effectifs prévus à cet effet par la loi (Livre journal des mouvements d'animaux détenus en captivité, Entrées et sortie d'animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité).

RÉSULTATS

Les dix espèces les plus fréquemment notées (Tab. I) sont principalement des oiseaux de proie et des oiseaux de mer qui totalisent à eux seuls 59 % des accueils. Quelques espèces moins communes – voire rares – ont été accueillies comme par exemple deux Spatules blanches *Platalea leucorodia*, quatre Cigognes blanches *Ciconia ciconia*, deux Circaètes Jean-le-Blanc *Circaetus gallicus*, un Faucon pèlerin *Falco peregrinus*, une Outarde canepetière *Tetrax tetrax* ou encore un Goéland à bec cerclé *Larus delawarensis*.

Tableau I.– Liste des 10 principales espèces accueillies de 1994 à 1997.

– Faucon crécerelle <i>Falco tinnunculus</i> (N = 124)
– Effraie des clochers <i>Tyto alba</i> (N = 102)
– Buse variable <i>Buteo buteo</i> (N = 68)
– Goéland argenté <i>Larus argentatus</i> (N = 62)
– Guillemot de Troïl <i>Uria aalge</i> (N = 57)
– Fou de Bassan <i>Sula bassana</i> (N = 46)
– Hibou moyen-duc <i>Asio otus</i> (N = 41)
– Mouette rieuse <i>Larus ridibundus</i> (N = 36)
– Héron cendré <i>Ardea cinerea</i> (N = 26)
– Martinet noir <i>Apus apus</i> (N = 26)

Les causes d'accueil peuvent être regroupées en six grandes catégories, classées par ordre décroissant d'importance.

– Les oiseaux victimes de collisions diverses (luxations ou fractures sans traces de plombs aux ailes ou aux pattes) sont au nombre de 372 (37,3 %). Parmi eux, 214 ont probablement heurté un obstacle (filin, câble aérien, verrière...) : la Buse variable *Buteo buteo* et le Faucon crécerelle *Falco tinnunculus* arrivent en tête des espèces concernées. La circulation routière a été incriminée pour les 158 autres qui comptent une très forte proportion de rapaces nocturnes (72,2 %), tout particulièrement d'Effraies des clochers *Tyto alba* (47,5 %).

– Un état apparent d'affaiblissement général (individus maigres et/ou amorphes) est à l'origine de 295 accueils (29,6 %). La raison en est souvent malheureusement inconnue, faute d'analyses ou d'autopsies systématiques (malnutrition, parasitose, maladie ?). Guillemots de Troïl *Uria aalge*, Goélands argentés *Larus argentatus* et Fous de Bassan *Sula bassana* ont été les plus souvent notés.

– La découverte à terre de jeunes non volants totalise 143 entrées (14,4 %). Il s'agit principalement de jeunes Faucons crécerelles, Effraies des clochers et Martinets noirs *Apus apus*.

– Des blessures dues à un coup de feu ont été dûment constatées (impacts de plombs visibles sur le corps ou révélés par radiographie) chez 69 oiseaux (6,9 %). Parmi ces derniers figurent plusieurs espèces protégées dont une Spatule blanche et un Hibou moyen-duc *Asio otus*. En ce qui concerne les rapaces diurnes, sur 128 apportés durant la saison de chasse, 30 provenant de différents secteurs de Charente-Maritime ont été tirés (23,4 %). Le record est détenu par la Buse variable dont 19 sur 50 étaient plombées (38 %) !

– Les oiseaux mazoutés sont au nombre de 32 (3,2 %). Les Guillemots de Troïl payent certainement un lourd tribut à la pollution par les hydrocarbures puisque sur 57 examinés, 18 étaient plus ou moins touchés (31,6 %).

– Les causes diverses comptent 85 oiseaux (8,5 %). Cette catégorie regroupe toutes sortes de cas particuliers (empoisonnement, attaque par un prédateur, bec cassé, patte nécrosée suite à une bague mal posée ou brisée par un piège à mâchoire...) et quelques cas indéterminés, faute de symptômes flagrants et/ou d'informations sur les conditions de la découverte.

Malgré les soins prodigués, 605 oiseaux sont morts (60,7 %). Parmi ces derniers, 124 ont dû être euthanasiés leur état étant jugé désespéré. Treize oiseaux (1,3 %) souffrant d'un handicap définitif ont quant à eux été transférés dans le parc de découverte du Marais aux Oiseaux. Ce sont donc 378 oiseaux qui ont retrouvé la liberté, soit 38 % de ceux pris en charge, après avoir été bagués.

DISCUSSION

De 1982 à 1997, 2348 oiseaux trouvés mal en point ont transité par le centre de sauvegarde du Marais aux Oiseaux (Tab. II et III).

Après une période de fort accroissement (LEMARCHAND & BAVOUX, *op. cit.*), l'activité du centre de sauvegarde du Marais aux Oiseaux semble se stabiliser avec en moyenne 249 accueils par an.

Tableau II.– Principales causes d'accueil de 1982 à 1993 et de 1994 à 1997.

Causes d'accueil	1982-1993	1994-1997	Total
Collisions diverses	524 (38,8 %)	372 (37,3 %)	896 (38,2 %)
Épuisement*	285 (21,1 %)	295 (29,6 %)	580 (24,7 %)
Jeunes non volants	241 (17,8 %)	143 (14,4 %)	384 (16,4 %)
Tir	143 (10,6 %)	69 (6,9 %)	212 (9 %)
Mazoutés	77 (5,7 %)	32 (3,2 %)	109 (4,6 %)
Divers	82 (6,1 %)	85 (8,5 %)	167 (7,1 %)
Total	1352	996	2348

* Les oiseaux reconnus malades dans la synthèse des années 1982-1993 ont été inclus ici.

Tableau III.– Devenir des oiseaux accueillis de 1982 à 1993 et de 1994 à 1997.

Devenir des oiseaux	1982-1993	1994-1997	Total
Morts	599 (44,3 %)	481 (48,3 %)	1080 (46 %)
Euthanasiés	93 (6,9 %)	124 (12,4 %)	217 (9,2 %)
Handicapés	156 (11,5 %)	13 (1,3 %)	169 (7,2 %)
Relâchés	504 (37,3 %)	378 (38 %)	882 (37,6 %)
Total	1352	996	2348

Les causes d'accueil enregistrées connaissent des variations parfois importantes qui peuvent être imputables à de multiples facteurs. S'il est vrai que ces causes ne sont pas représentatives des facteurs de régulation régissant les populations sauvages en raison de nombreux biais inhérents en premier lieu à la collecte des données, elles témoignent néanmoins de l'impact apparemment important de certaines activités humaines sachant que seule une infime partie des oiseaux touchés est retrouvée et surtout secourue par des promeneurs sensibles à la détresse animale (FRITSCH, 1997).

Les principales causes d'accueil demeurent, d'une période à l'autre, les collisions diverses, l'épuisement ainsi que la découverte de jeunes non volants. Au sujet de cette dernière, il apparaît que l'effort d'information du grand public doit manifestement être poursuivi pour que les jeunes rapaces nocturnes trouvés à terre ne soient pas systématiquement ramassés. En ce qui concerne le tir, le fait qu'une proportion élevée de rapaces diurnes soient encore abattus montre qu'à l'évidence ces oiseaux sont encore particulièrement mal perçus, plus de deux décennies après la loi instaurant leur protection totale !

Il ressort des résultats du centre de sauvegarde que le pourcentage d'oiseaux n'ayant pas survécu d'une période à l'autre n'a pas sensiblement varié. En revanche, le pourcentage d'oiseaux handicapés transférés dans le parc de découverte du Marais aux Oiseaux n'est plus qu'environ le dixième de ce qu'il était auparavant. Cela s'explique en grande partie par une meilleure appréciation de l'état des oiseaux dès leur accueil (en fait depuis 1990) ce qui évite que ne soient gardés en vie ceux n'ayant absolument aucune chance d'être relâchés ensuite dans la nature. Globalement, le taux de réussite moyen des années 1994-1997 (38 %) est comparable à celui des années antérieures (37,3 %). Il convient de noter que ce taux masque en fait une très grande variabilité liée avant tout aux causes d'accueil (STRAUB, *op. cit.*), les oiseaux pélagiques trouvés épuisés sur la côte par exemple ayant un taux de survie très faible, ce qui ne facilite pas les comparaisons.

Parmi les oiseaux rendus à la vie sauvage, quelques-uns ont bien été retrouvés plusieurs mois voire plusieurs années par la suite, témoignant du succès de leur réinsertion, mais il reste à déterminer s'il s'agit ou non de cas particuliers, ce qui nécessite un grand nombre de contrôles ou de reprises et donc d'années de fonctionnement.

REMERCIEMENTS

Le D^r LAGADEC n'a pas ménagé sa peine depuis la création du centre de sauvegarde pour venir en aide bénévolement aux oiseaux blessés ainsi que le D^r AUCLERT. Nos remerciements s'adressent également à S. SEGUIN, responsable de l'antenne U.N.C.S. de Saintes et aux nombreuses personnes qui nous apportent régulièrement leur soutien à un titre ou à un autre.

Le transport des oiseaux ne pourrait être effectué dans bien des cas sans le concours de la société de transport 17 France Express, de la Ligue pour la Protection des Oiseaux, de Nature Environnement 17, du Groupe Ornithologique Aunis-Saintonge et de la Garderie Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

BIBLIOGRAPHIE

- FRITSCH (P.) 1991.– *Insertion des centres de sauvegarde de la faune sauvage et redéfinition sociale du rapport à l'animal*. C.R.E.S.A.L., Saint-Étienne.
- FRITSCH (P.) 1997.– Qui découvre des animaux en péril ? Les agents initiaux d'une pratique de sauvegarde de la faune sauvage. *Regards sociologiques*, 14 : 41-71.
- LEMARCHAND (C.) & BAVOUX (C.) 1995. – Le centre de sauvegarde de la faune sauvage du Marais aux Oiseaux. Bilan 1982-1993. *Ann. Soc. Sci. nat. Char.- Mar.*, 8 : 439-444.
- MULLER (F.) 1987.– *Quelques aspects des recueils temporaires d'animaux sauvages. Intérêt de la création des centres de sauvegarde*. Thèse Doc. Phar., Nancy.
- STRAUB (N.) 1994.– *L'Union Nationale des Centres de Sauvegarde de la faune sauvage. Bilan de quatre années de fonctionnement (1987-1990)*. Thèse Doc. Vét., E.N.V. Nantes.